## 20 milliards d'euros d'investissement à la charge de l'État et des collectivités locales d'ici à 2015

Saint-Cloud, le 5 mai 2010,

A moins de 5 ans de l'échéance fixée par la loi du 11 février 2005, Accèsmétrie, la Fédération des APAJH, DEXIA et la Fédération Française du Bâtiment ont évalué l'enjeu économique des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. L'investissement à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales est estimé à environ 20 milliards d'euros TTC pour l'ensemble des Etablissements Recevant du Public existants. Depuis 2005, on estime que seulement 5 à 15% des travaux ont été réalisés.

La loi du 11 février 2005 impose aux Etablissements Recevant du Public (ERP) de répondre aux exigences et aux normes d'accessibilité, en 2015. L'accessibilité devra être globale et entendue au sens large. Les dimensions physiques, intellectuelles et sensorielles devront être prises en compte. Chaque citoyen doit pouvoir accéder librement aux offres et aux services proposés à l'ensemble des citoyens et pouvoir ainsi participer pleinement à la vie de la cité.

Deux ans après la première étude menée par la Fédération des APAJH, DEXIA et la Fédération Française du Bâtiment, une nouvelle étude a été réalisée, incluant cette fois-ci, les enjeux financiers pour les ERP de l'État. À partir de la base de données Accèsmétrie©, constituée de 12 760 diagnostics accessibilité, l'étude fait ressortir :

pour les ERP de l'État et des collectivités locales, le budget global de mise en accessibilité est de 20 milliards d'euros TTC, dont environ 3,6 milliards à la charge de l'Etat.

À mi-chemin de l'échéance fixée par la loi du 11 février 2005, l'étude soulève des interrogations quant au respect des délais impartis en matière d'accessibilité globale des ERP. État, régions, départements ou encore communes et leurs groupements devront mesurer les enjeux pour être au rendez-vous en 2015.

Retrouvez le détail des montants pour chaque gestionnaire d'ERP dans le dossier de presse disponible sur demande auprès des services de presse.

Fédération des APAJH - Audrey Pugliérini - Tél.: 01 55 39 56 34 - Email: communication@apajh.asso.fr Accèsmétrie - Amélie Jean - Tél.: 04 42 90 43 60 - Email: a.jean@accesmetrie.fr Dexia - Muriel Coli - Tél.: 01 58 58 85 52 - Email: muriel.coli@dexia.com FFB - Anaïk Cucheval - Tél: 01 40 69 51 39 - Email: cuchevala@national.ffbatiment.fr







